

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Convocation du 16 mars 2009

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Gérard GONON, Jean-Philippe GENTHIAL, Claude PERRETON, Marie-Pierre BERAUD, Annie PRAT, Henri RIVAT, Ludivine RIVAT, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, Patricia AGRAMUNT

Excusée : Alexandra DREVET

Secrétaire de séance : Ludivine RIVAT

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2008, AFFECTATION DU RESULTAT, DETERMINATION DU TAUX DES TAXES LOCALES, VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Compte administratif 2008 :

Section de fonctionnement : Dépenses = 436 033.84 €, Recettes = 637 737.67 € dont 34 341.66 € de report 2007, soit un excédent de 201 703.83 €

Section d'investissement : Dépenses = 323 006.70 €; Recettes = 260 173.98 € avec déficits de report de 47 007.60 € et 16 732.00 € en restes à réaliser. Approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter la somme de 126 572.32 € en section d'investissement et de conserver l'excédent de 75 131.51 € en section de fonctionnement du budget 2009.

Détermination du taux des taxes locales :

Augmentation de chacun des taux de 2 %. Le produit attendu est de 145 149.00 €, soit :

<u>Taxe</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit attendu</u>
d'habitation	6.79 %	61 382.00 €
sur le foncier bâti	7.79 %	58 487.00 €
sur le foncier non bâti	34.63 %	25 280.00 €

Vote du budget primitif 2009

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 661 099.51 €

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 771 616.32 € dont un autofinancement prévu de 76 588.19 €. Nouveaux programmes : achat camion et vente de l'ancien UNIMOG ; achat terrain ; ADSL des zones blanches ; travaux aux bâtiments (façades de l'ex école, ancienne grange, croix de Soulage) ; voirie (programme 2009 et suite inondations), piste forestière La Rivoire. Voté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2008, AFFECTATION DU RESULTAT, VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 ET AMORTISSEMENT D'UN PROGRAMME TERMINE

Compte administratif 2008

Section d'exploitation : Dépenses = 57 901.36 €; Recettes = 117 466.63 €, soit un excédent de 59 565.27 €.

Section d'investissement : Dépenses = 108 594.04 € ; Recettes = 150 395.17 € avec déficits de report de 60 744.10 € de restes à réaliser de 87 530.00 €. Approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation en section d'investissement, soit 59 565.27 €.

Vote du budget primitif 2009 :

Section d'exploitation : Dépenses = Recettes = 110 779.00 €.

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 863 564.97 € dont 28 000.00 € d'autofinancement. Nouveau programme : Renforcement du réseau d'eau sur une portion de la route de Combernaud à la RD2.

Amortissement du programme « Extension du réseau d'eaux usées depuis l'école Notre-Dame des Victoires jusqu'au réservoir du Bourg » : soit 40 annuités de 811.00 € en amortissement et 40 annuités de 135.00 € en reprise de subvention

VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA :

Les dépenses réalisées en 2008 pourront faire l'objet de remboursement en 2009 au titre du Fonds de Compensation des la TVA. A l'unanimité, il est décidé d'inscrire ces recettes aux budgets primitifs et de passer une convention avec l'Etat.

PERSONNEL COMMUNAL :

Contrat d'avenir : Un nouvel agent affecté aux services techniques sera embauché dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 6 avril, pour un temps de travail de 26 heures hebdomadaire et une durée de douze mois. Approuvé à l'unanimité.

Modification du temps de travail de l'adjoint administratif 2^e classe : A compter du 1^{er} avril 2009, il est porté de 21 heures à 23 heures par semaine. Adopté à l'unanimité.

Création d'un poste adjoint technique 2^e classe : A compter du 21 mai 2009, ce poste est créé pour une durée de 21h30 par semaine. Approuvé à l'unanimité.

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'OPAC EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS A DESTINATION DES PERSONNES AGEES :

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser le maire à signer un bail emphytéotique de 55 ans avec l'OPAC de SAINT-CHAMOND qui construira un immeuble de quatre logements sociaux rue du Frère François sur un terrain communal.

A.E.P. LES BIAIS : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES, LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS :

La DDAE, maître d'œuvres, a réalisé ce dossier comportant trois lots qui pourront faire l'objet de subventions auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et de la réserve parlementaire. Le maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce dossier qui fera l'objet d'un marché à procédure adaptée. Adopté à l'unanimité.

FORET :

Piste forestière La Rivoire – Choméol : A l'unanimité, il est décidé la création d'une piste forestière dans ce secteur pour une meilleure exploitation du massif et à titre de protection incendie. Trois propriétaires, dont la commune, sont concernés. Monsieur RAVEL vendra ses deux parcelles sises à La Petite Rivoire (BL 30 de 2 983 m²) et à Grands Champs (BO 152 de 40 130 m²). Le maître d'œuvres sera l'O.N.F. pour une rémunération forfaitaire de 5 900.00 € HT.

Courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières portant sur le maintien du personnel de terrain de l'ONF, le renforcement des moyens des communes forestières et la mise en place d'une politique de boisement/reboisement/régénération. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la certification PEFC : Dans le cadre d'une gestion durable, il est décidé, à l'unanimité, de renouveler cette certification pour une durée de cinq ans.

INONDATIONS NOVEMBRE 2008 :

Une subvention a été sollicitée auprès de la région RHONE-ALPES et un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

INTERNET HAUT DEBIT DES ZONES BLANCHES :

Certains hameaux de la commune n'ont pas accès à l'ADSL. A l'unanimité, il est décidé de leur permettre cet accès que ce soit en mode WIFI ou en mode satellite. Une subvention a été demandée au Conseil Général qui s'est engagé à résorber ces zones blanches.

SIANC : MODIFICATION DES STATUTS :

A l'unanimité, il est décidé d'accepter la modification des statuts suite à la compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, conformément à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

QUESTIONS DIVERSES :

Schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable : A l'unanimité, il est décidé d'autoriser le Département de la Loire, sur la durée du 9^e programme, à percevoir pour son compte les subventions attribuées par l'Agence de l'eau et à les verser à notre collectivité.

Convention avec le Parc du Pilat pour la création de sentiers en boucle : A l'initiative de l'école Notre-Dame des Victoires, un sentier dans le secteur de La Gaize – Combernaud sera balisé avec du matériel fourni par le Parc du Pilat. La commune aura à sa charge l'entretien de ce chemin et pourra faire appel à l'équipe d'entretien de la nature du parc. Adopté à l'unanimité.

Lecture du courrier de Monsieur JOUBERT, Champi-Source, demandant l'autorisation de cueillir sur les parcelles communales des produits naturels sauvages et de les vendre. A l'unanimité, sa demande est rejetée.

Courrier de Monsieur RAYMOND de Saleyres qui souhaite construire un balcon en surplomb de la VC 1 à l'étage de son immeuble. A l'unanimité, il est décidé de refuser cette construction.

Pétition accompagnée d'un courrier de Mademoiselle Anne SCHIAVI sollicitant un terrain aux abords de Luzernod qui pourrait être aménagé en carrière d'entraînement d'équitation. Une commission ad hoc est composée pour étudier cette proposition.

Courrier de Monsieur Joseph BONNER demandant que la commune pose des tuyaux, en limite de sa propriété, pour recueillir les eaux usées provenant de la RD2 et du lotissement « Les Fougères » qui dégradent le mur lui appartenant, le devis présenté étant estimé à 36 000.00 € par la DDAE. A l'unanimité, il est décidé de ne pas y donner suite. Par contre, si ce mur s'écroulait, la commune s'engage à refaire une clôture à ses frais.

Ouverture d'une micro crèche : Pour faire face au nombre croissant de demandes de garde de jeunes enfants, il est décidé, à l'unanimité, de créer une micro crèche. Elle sera gérée par une association que la commune subventionnera. Dans un premier temps, elle aura lieu dans un appartement du presbytère puis les salles de l'ancienne école seront aménagées.

Plan Local d'Urbanisme : Plusieurs personnes ont demandé par écrit qu'une de leur parcelle soit constructible. Il est proposé de revoir le PLU et de confier au Bureau d'études VIGNE cette modification ou révision à déterminer.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire

Jean Claude FLACHAT

Affiché le 31 mars 2009